

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 octobre 2012**

CP 12/10-17

*L'an deux mil douze, le 29 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**Convention relative à la Subvention Globale PDI-FSE 2007 – 2013  
Avenant à passer pour 2013**

---

Au titre de la programmation FSE 2007 – 2013, le Conseil Général de Tarn & Garonne s'est engagé à gérer, sous forme de subvention globale, des crédits européens destinés à favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA.

A ce titre, dans le cadre d'une première convention couvrant la période 2007-2009, le Conseil Général a bénéficié d'une subvention de 900 120 € de FSE (hors crédits d'assistante technique).

Dans le cadre d'une deuxième convention conclue pour la période 2010-2012, le Département s'est vu attribuer une subvention de 950 120 € (hors crédits d'assistance technique) soit 50 000 € de dotation supplémentaire par rapport à la précédente période triennale.

Il convient, aujourd'hui, pour clôturer la programmation FSE 2007-2013, de passer un avenant prolongeant la convention 2010-2012 d'une année.

Au titre de 2013, donc, la dotation FSE prévue ressort à 350 070 € de crédits d'intervention et 13 000 € d'assistante technique.

Parallèlement, il convient d'ajuster la programmation PDI-FSE 2012 pour un montant de 18 000 € dont :

- 9 000 € de FSE affectés à l'opération « Vestétic » qui n'a pu se mettre en place,
- et 9 000 € de crédits départementaux qui étaient fléchés, en contrepartie, sur l'opération dite « accompagnement durable vers l'emploi ».

Le financement PDI-FSE de ces deux actions, ainsi déprogrammées sur 2012 pour un montant total de 18 000 €, pourraient être reprogrammées en 2013.

Dans ces conditions, l'avenant de co-financement PDI-FSE que je vous propose de passer pour 2013 ressort à 359 070 € de crédits FSE d'intervention et 13 000 € d'assistance technique FSE.

Ces dotations correspondent à 718 140 € de dépenses globales d'intervention et 26 000 € de crédits d'assistance technique. Je rappelle, en effet, qu'en contrepartie des subventions FSE, le Conseil Général s'engage à financer une dépense équivalente au titre de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la convention PDI-FSE 2007-2013,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

– Approuve l'avenant à la convention susvisée ayant pour objet :

- . de ramener à 358 112 € la dotation FSE attribuée pour 2012,
- . et de disposer, en 2013, d'une subvention globale de 359 000 € de crédits d'intervention et de 13 000 € d'assistance technique ;

– Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,